

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 04 FÉVRIER 2025 – 20h30**

L'an 2025, le 04 février à 20 heures 30, le conseil municipal de Bazoches-les-Gallerandes, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de M. Alain CHACHIGNON.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain, Maire	X		
Mme CHATELAIN Danielle, Maire déléguée d'IZY	X		
M. LEBRET Olivier, 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
Mme DECOUX Annick, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
M. THIBAUT Serge, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
Mme GAZANGEL Emmanuelle, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric	X		
Mme AUVRAY Gaëlle	X		
M. MAINEMARE Guillaume	X		
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues	X		
Mme GUENAND Mélanie		X	
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Laetitia	X		
M. ARNAULT Claude	X		

**QUORUM :**

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Christine MARINVAL est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

Le procès-verbal du 07 janvier 2025 est approuvé, à l'unanimité, sans observation et sera publié dans les huit jours suivant cet arrêt, conformément à l'ordonnance du 7 octobre 2021 relative à la publication des actes

**ORDRE DU JOUR :**

- Suppression et création de postes (modifications du tableau des effectifs et du temps de travail)
- Décisions diverses - DIA
- Affaires Diverses

## **1 – Suppression et création de postes (modifications du tableau des effectifs et du temps de travail) Délibération n°2025-06**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12 + L2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu du transfert de compétences eau et assainissement au 1er janvier 2024, à la création du poste d'agent administratif polyvalent à temps complet et à la modification de la quotité de travail du poste d'agent chargé d'accueil et gestionnaire de l'agence postale communale, il convient de supprimer et de créer les emplois permanents ci-dessous.

Ces suppressions sont soumises à l'avis préalable du Comité social territorial et ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 19 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des emplois permanents suivants :

- Suppression du poste d'Agent technique polyvalent, ouvert sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre des adjoints techniques territoriaux.
- Suppression du poste d'Agent d'accueil polyvalent, à 20/35ème, de catégorie C, ouvert sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints administratifs (Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe).
- Suppression du poste d'Agent chargé d'accueil et gestionnaire de l'agence postale communale, à 30/35ème, de catégorie C, ouvert sur le grade d'adjoint administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Et à la création de l'emploi permanent suivant :

- Création du poste d'Agent chargé d'accueil et gestionnaire de l'agence postale communale, à 34/35ème, de catégorie C, ouvert sur le grade d'adjoint administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

### **Décision du conseil municipal :**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (17 voix pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'Agent technique polyvalent, ouvert sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

- **DE SUPPRIMER** le poste d'Agent d'accueil polyvalent, à 20/35ème, de catégorie C, ouvert sur l'ensemble du cadre d'emplois des adjoints administratifs (Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème classe et Adjoint administratif principal de 1ère classe), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- **DE SUPPRIMER** le poste d'Agent chargé d'accueil et gestionnaire de l'agence postale communale, à 30/35ème, de catégorie C, ouvert sur le grade d'Adjoint administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- **DE CRÉER** un poste d'Agent chargé d'accueil et gestionnaire de l'agence postale communale, à 34/35ème, de catégorie C, ouvert sur le grade d'adjoint administratif, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er mars 2025 :

<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>					
<b>CATÉGORIES</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADES RATTACHÉS À L'EMPLOI</b>	<b>BUDGÉTAIRE</b>	<b>Effectivement pourvu titulaire TC ou TNC</b>	<b>Effectivement pourvu contractuel TC ou TNC</b>
<b>Filière administrative</b>					
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	TC	
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	TC	
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial	TNC 34h	TNC 34h	
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial ; Adjoint Administratif Ppal 2ème classe ; Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	TC	TC	
		<b>Total filière administrative</b>	4	4	
<b>Filière Technique</b>					
C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	TC	TC	
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	TC		
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique	TC	TC	
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique	TC	TC	
		<b>Total filière technique</b>	4	3	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## 2 – Décisions du Maire

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, voici le récapitulatif des décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du conseil municipal :

- Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :  
**DIA-01/2025 – 38 Grande Rue – Parcelles E1570,307,308**  
**DIA-02/2025 – 31 rue de la Flèches -IZY Parcelles**
- **Décision n° F2025-01** Virement de crédits : Monsieur le Maire a effectué un transfert de de crédit du chapitre 011 au chapitre 014, afin de prendre en charge le dernier mandat de FPIC de 9 001 euros.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Compte	Désignation	BP 2024	Virement de crédits		
				Recettes	Dépenses	
011	615231	Entretien et réparation sur voirie	240 000.00 €		-4 500.00 €	235 500.00 €
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 000.00 €		4 500.00 €	18 500.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	

- **Décision n°F2025-02** : Monsieur le Maire a signé l'avenant n°3 au contrat de prévoyance collective MNT. Le taux de cotisation des garanties collectives mentionné au paragraphe B des Conditions Particulières est fixé à 0,74 % TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (il était à 0.70% en 2024).
- **Décision n°F2025-03** : Monsieur le Maire a signé un contrat avec la société REX ROTARY pour la mise en place d'un boîtier de Cyber Sécurité pour un montant de 297€ HT par trimestre soit 99€ HT par mois.

## 3 – Affaires diverses

### Compte-rendu de la réunion de la commission « Cimetière » du 18 janvier 2025

**Mme Laetitia CORNET, vice-présidente de la commission « Cimetière » donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le samedi 18 janvier 2025 à 9h30.**

Présents : M. Alain Chachignon, M. Olivier Lebret, M. Claude Arnault, Mme Marie-Christine Marinval, Mme Annick Decoux et Mme Laëtitia Cornet

Excusée : Mme Rosa Martins

➤ Election du vice-président de la commission.

Laëtitia CORNET est élue vice-présidente de la commission « Cimetière », à l'unanimité.

➤ Emplacement pour l'ossuaire.

Il a été décidé de placer le futur ossuaire à gauche du portail en entrant côté Allée des jardins (côté parking). M. CHACHIGNON a demandé l'avis de M. XXX, la tombe voisine étant celle de sa mère.

➤ Les membres de la commission ont regardé les terrains potentiels en prévision de l'agrandissement du cimetière. La mairie devra préempter les terrains. Il sera peut-être possible de faire un passage entre le parking de covoiturage et l'agrandissement du cimetière.

Monsieur le Maire, précise que l'ossuaire aura une capacité de 140 reliquaires, et qu'il devra être construit avant de démarrer la procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon. Il indique également que d'ici une dizaine d'années, il faudra envisager de créer un nouveau cimetière et qu'il est nécessaire d'inscrire une zone réservée à cet effet au PLUI.

---

- **Inquiétudes des habitants de la rue Robine**

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriels adressés en mairie, rédigés par deux administrés de la rue Robine. Ils font part de leur inquiétude à l'égard des incendies répétés dans cette rue. Ils émettent le souhait qu'une caméra de vidéosurveillance y soit installée.

M. Olivier LEBRET indique qu'il y a déjà une caméra dans cette rue mais qu'il pourrait être envisagé de la déplacer afin de la réinstaller dans cette rue, mais à un endroit plus stratégique.

Monsieur le Maire indique qu'il contactera l'entreprise SRTC afin de les interroger sur cette faisabilité et le cas échéant, leur demander un devis pour cette prestation.

- **Courriel de Monsieur XXX - rue de la Cave**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur XXX, habitant dans la rue de la Cave, qui évoque un problème récurrent des poubelles qui se renversent au point de collecte de cette rue. Monsieur le Maire rappelle que les poubelles de certaines habitations de la rue de la Cave ne peuvent pas être relevées par le camion de ramassage à cause des manœuvres qui sont interdites et qu'un point de collecte a été décidé, il y a quelques années, entre la Commune et le SITOMAP. L'ensemble du Conseil Municipal propose de réaliser un enclos de stockage afin que les poubelles soient protégées du vent et ne se renversent plus. Un devis va être demandé.

- **Date de remise des prix du fleurissement 2024**

Mme Emmanuelle GAZANGEL demande l'avis de l'assemblée pour fixer la date de remise des prix du fleurissement. Elle est fixée au vendredi 04 avril 2025 à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal.

- **Avenir du Cinémobile**

Mme Emmanuelle GAZANGEL fait suite à la réunion qui s'est tenue le mercredi 29 janvier 2025 en visio avec M. GERMAIN Philippe du Cinémobile et en présence de Monsieur le Maire. M. GERMAIN les a informés des difficultés financières que rencontrent le Cinémobile depuis

longtemps et que des réflexions ont été menées sur des modifications permettant de redresser leur budget.

Les communes adhérentes au Cinémobile ont été classées par catégorie et selon cette catégorie, un nombre de passage leur est affecté par année.

La commune de Bazoches-les-Gallerandes est classée en catégorie D qui correspond à un passage par an « tout public » et six passages par an pour « les scolaires ».

Cet unique passage pourrait être couplé avec un évènement communal, afin de garantir un nombre satisfaisant de participant.

Ces changements prendront effet au 1<sup>er</sup> août 2025, si la Commune est favorable pour continuer cette collaboration dans ces nouvelles conditions.

L'unanimité des membres est favorable pour continuer ce partenariat.

Une convention sera présentée au Conseil Municipal afin de statuer cet engagement.

Gaëlle AUVRAY demande si le Cinémobile peut rester le soir pour « le tout public » lorsqu'il vient pour les scolaires ?

Emmanuelle GAZANGEL indique que ce n'est pas possible pour des raisons financières.

- **Date repas des aînés 2025 :**

Le repas des aînés est fixé au 16 novembre 2025

- **Aire à betteraves**

Une aire à betteraves créée par un cultivateur s'est dégradée et Monsieur le Maire a été interrogé sur la prise en charge de sa réparation. Ce cultivateur a été invité à rédiger un courrier à l'attention du Conseil Municipal, celui-ci devrait arriver prochainement. Cependant, les membres de l'assemblée sont unanimes pour dire que ce n'est pas à la Commune de prendre en charge cette réfection.

- **Courrier de la pépinière**

Bien que l'occupation du domaine public relève des compétences du Maire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la suite qu'il va donner au courrier du gérant de la pépinière, en réitérant qu'il n'obtiendra pas l'autorisation d'occuper le domaine public pour stocker ses marchandises destinées à être vendues.

Le Conseil Municipal se réjouit que son entreprise ait pris de l'expansion, il regrette néanmoins que ce soit au détriment du respect des réglementations.

- **Courrier de Monsieur XXX – Accrochage de véhicules sur la neige**

La mairie a reçu ce 03/02/2025 un courrier de Monsieur XXX, indiquant qu'il a eu un accrochage sur la Commune avec un autre véhicule lors de l'épisode de neige du 21/11/2024. Il souhaite que la Commune prenne contact avec son assurance.

Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à cette demande.

- **Courrier de M. XXX, ayant un problème avec les eaux pluviales**

La mairie a reçu un courriel de M. XXX, habitant dans la rue Neuve, ayant une entrée de jardin dans la rue de Pithiviers, qui indique rencontrer un problème avec l'écoulement des eaux pluviales. Olivier LEBRET indique qu'il faudra se rendre sur place pour analyser la situation

- **Mise en sécurité d'un immeuble en ruine (Police du Maire) au 10 rue de la Flèche-IZY**  
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un bâtiment est sur le point de s'effondrer au 10 rue de la Flèche à IZY. Le Tribunal Administratif a désigné un expert pour établir un Procès-Verbal de constat. Le propriétaire doit soit réparer soit déconstruire. Un arrêté de mise en sécurité sera effectué pour la déconstruction du bâtiment.

- **PLUI**

Il faut indiquer à la CCPNL le nombre de logements vacants sur la Commune.

#### 4 – Tour de table

Olivier LEBRET : La réunion de la CCID se tiendra le mercredi 26 février 2025 à 20h00.

Annick DECOUX : L'Assemblée Générale de l'association dans les Ouches se tiendra le dimanche 9 février 2025 à 14h00.

Serge THIBAUT : Recevons-nous les résultats des analyses de sol qui sont effectuées dans le périmètre de la zone polluée par le plomb ?

Alain CHACHIGNON : Non nous ne les recevons pas.

Emilie LHOSTE : Avons-nous des informations sur les travaux prescrits par la Préfecture qu'ils devaient effectuer ? Le Conseil Municipal leur avait laissé un délai supplémentaire.

Marie-Christine MARINVAL : L'évolution de la bibliothèque avance bien, elle va être informatisée. Les opérations de désherbage ont démarré.

Danielle CHATELAIN : Est-ce que le Département va intervenir pour combler les trous sur la route entre Fresnay l'Aubry et IZY ? c'est de plus en plus dangereux.

Annick DECOUX : La commission « Finances » se réunira le lundi 24 février 2025 à 20h00.

Alain CHACHIGNON : La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au mardi 04 mars 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25**

#### Liste des délibérations de la séance :

2025-06	Suppression et création de postes (modification du tableau des effectifs et temps de travail)	Approuvée
---------	---	-----------

#### Signatures :

Alain CHACHIGNON Maire	Marie-Christine MARINVAL Secrétaire de séance
---------------------------	--